



Communiqué de presse
Paris, le 28 mars 2013

L'action de la police de l'eau à Paris et en petite Couronne

« Une mobilisation au quotidien pour lutter contre les pollutions de l'eau et restaurer la qualité des milieux »

Sur un territoire urbain dense comme Paris et la petite couronne, **atteindre le bon état de toutes les eaux** selon le calendrier fixé **par la Directive Cadre sur l'Eau demande une mobilisation de tous les acteurs concernés**. La prise en compte de cet objectif en amont des projets d'aménagement du Grand Paris est également déterminante.

Les actions du service de la police de l'eau de la DRIEE **s'inscrivent plus spécifiquement dans les 2 orientations majeures suivantes :**

- Poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de ses affluents :

Cette action engagée depuis 20 ans nécessite une amélioration des pratiques. Elle s'appuie sur le renforcement de la réglementation, des efforts en matière de traitement en stations d'épuration et une amélioration de la collecte des eaux usées.

Le nombre d'espèces de poissons observés à Paris s'est amélioré sur la même période passant de 5 à 30.

- Amélioration de la qualité des milieux :

Les efforts des collectivités en matière d'assainissement et les travaux de renaturation ou de restauration de certaines rivières, comme la Bièvre dans le Val de Marne, contribuent à atteindre le bon état écologique. Ils constituent une opportunité d'intégrer la nature en ville et d'améliorer le cadre de vie des habitants. La libre circulation des espèces aquatiques sur l'ensemble d'un cours d'eau est également une des actions fortes qui contribue au bon état écologique des cours d'eau. A l'horizon 2020, les barrages de Paris Proche Couronne doivent être équipés de passes à poissons.

Le service police de l'eau de la DRIEE compte 10 spécialistes mobilisés quotidiennement sur Paris et 3 départements de la Proche Couronne (PPC) : Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis.

Leur action pour le compte des préfets vise à :

- réglementer l'ensemble des usages de l'eau dans le milieu naturel : fleuves, rivières, nappes, canaux, lacs, etc.
- délivrer les autorisations d'usage de l'eau (prélèvements, rejets, aménagement de rivière, etc.) et contrôler ces usages. Plus d'un milliard de litres d'eau est ainsi prélevé et rejeté quotidiennement, par près de 2.000 tuyaux sous le contrôle de la DRIEE.
- animer l'action des services de l'État de Paris proche couronne disposant de compétences dans le domaine de l'eau.

Pour en savoir plus :

La stratégie pluriannuelle de l'Etat en matière de politique de l'eau pour Paris et sa proche couronne a été validée en 2012. Elle fixe des objectifs ambitieux de lutte contre les pollutions et de restauration des milieux. Elle est téléchargeable sur : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/actions-de-planification-2012-2015-r297.html>.

Contacts : DRIEE Ile-de-France :

- Service Police de l'eau, Tel. 01.71.28.47.42
 - Service Eau et sous-sol, Tel. 01.71.28.47.08
 - Service Communication, Tel. 01.71.28.45.37
-